

Le groupe P&V lance une assurance omnium dont la prime baisse en fonction de l'âge du véhicule

Bruxelles, le 19 février 2016 – Le Groupe P&V propose à partir de ce mois-ci une assurance full omnium avec une prime qui diminue chaque année pour des véhicules qui ont plus de 2 ans.

Nos clients nous ont signifié ne pas comprendre pourquoi la prime de leur assurance omnium reste inchangée, alors qu'en cas de sinistre, l'intervention de l'assureur est chaque année plus faible. Ils déclarent que, pour leur sérénité, ils aimeraient garder l'omnium plus longtemps, mais que pour des raisons de coût, ils sont contraints de la résilier après deux ans en moyenne. Souvent ils changent vers la mini-omnium ou bien uniquement vers l'assurance 'responsabilité civile'. Mais dans ce cas-là ils ne sont plus couverts en dégâts matériels pour leur propre véhicule.

Ceci augmente le sentiment d'insécurité, de perdre de l'argent en cas de sinistre. Avec sa nouvelle assurance auto, le Groupe P&V offre la solution.

Une assurance full omnium unique pour les voitures de plus de 2 ans

Cette nouvelle assurance, dont la prime est calculée sur base de la valeur réelle du véhicule, est **unique sur le marché belge**. Ceci permettra aux clients d'assurer leur véhicule plus longtemps en full omnium, grâce à une prime qui est dégressive en fonction de l'âge de la voiture. La valeur assurée chaque année sera déjà connue au moment de la souscription du contrat, ce qui offre au client une entière transparence.

L'âge moyen du parc automobile belge était en 2015 d'un peu plus de 9 ans. 16% du parc a moins de 2 ans (11% uniquement pour les particuliers), 23% du parc a entre 2 et 5 ans (20% uniquement pour les particuliers) et 31% du parc a entre 5 et 10 ans (34% uniquement pour les particuliers).

L'offre omnium dégressive concerne tous les véhicules de plus de 2 ans. Pour les camionnettes, l'offre est accessible dès la première année.

Une assurance auto très complète

A part la dégressivité de la prime omnium, cette assurance offre d'autres atouts.

Les clients trouvent très important que leur assureur tienne compte de leurs investissements qu'ils font pour augmenter la sécurité de leur véhicule. Dans ce cadre, le Groupe P&V veut les accompagner et les soutenir. Voilà pourquoi une réduction supplémentaire de prime est appliquée, quand la voiture est équipée de technologies qui augmentent la sécurité (Automatic Emergency Braking, Lane Departure Warning System, Driver Drowsiness Detection).

Autre point fort de cette nouvelle assurance : elle tient également compte du fait que les clients choisissent de moins utiliser leur voiture. C'est pourquoi une réduction est offerte quand le véhicule roule moins de 10.000 km par an.

Une nouvelle baseline et une campagne de communication d'envergure

Parallèlement à cette nouvelle assurance, le Groupe P&V lance également une nouvelle baseline qui exprime mieux son identité actuelle, celle d'un assureur humain et impliqué :

'Avec vous, quoi qu'il arrive'

Tout ceci est soutenu par une large campagne publicitaire qui commence le 18 février.

Pour plus d'information

Marnic Speltdoorn
Directeur Public & Press Relations
02.250.92.09

Le Groupe P&V est un groupe coopératif d'assurances actif en Belgique. Le Groupe P&V offre des solutions d'assurance aux particuliers, aux indépendants, aux entreprises et aux institutions à travers ses différents canaux de distribution et marques.

- Les produits et services de **P&V** sont distribués par un réseau de conseillers exclusifs.
- Les solutions d'assurance de **VIVIUM** sont proposées par le biais de courtiers en assurances indépendants.
- Le service Clients Institutionnels dispose d'une équipe commerciale interne, qui travaille directement avec des clients du secteur public et du secteur non marchand. Ce service offre des solutions sous les marques P&V et VIVIUM.
- Enfin, **ARCES** offre uniquement des assurances de Protection juridique qui sont distribuées par tous les canaux de distribution du Groupe P&V.

www.pv.be | www.vivium.be | www.arces.be